

**AVIS DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 10 MARS 2010 A 19H00**

Le 4 mars 2010, conformément à l'article L 121-10 (alinéas I-II-III) du Code des Communes, Monsieur Alain DALMAS, Maire de GARONS, a adressé une convocation pour la réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2010 à 19H00, dans la salle prévue à cet effet.

Fait à GARONS, le 4 mars 2010.

Présents tous les membres sauf : Monsieur Yves RODRIGUEZ, qui donne procuration à Monsieur Michel QUENIN (question n° 1 uniquement), Madame Catherine BOLLE, qui donne procuration à Madame Christiane ANISSET et Madame Mariène VALENZA, qui donne procuration à Madame Brigitte MAUGE.

Monsieur Jean-Pierre FONTAINE (question n° 1 uniquement) et Madame Murielle TERPAND, absents excusés.

Secrétaire de séance : Madame Christiane ANISSET.

Après avoir ouvert la séance Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 1<sup>er</sup> Mars 2010, Monsieur Serge RODRIGUEZ élu sur la liste « vivons autrement » a présenté sa démission. Il indique que Madame CHARLEMOINE Jessica, née WATERLOT, suivante sur la liste est appelée à siéger au Conseil municipal. Au nom des élus il lui souhaite la bienvenue.

Le groupe d'opposition vote contre le procès verbal ne précisant pas la nature de ses interventions.

**1 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de la commune de l'exercice 2009 dressé par Monsieur Alain DALMAS, Maire, qui quitte la salle, et suivant le rapport de Madame Josiane MENIN-GAUDE, Adjointe aux Finances,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des

comptabilités annexes, les identités de valeurs avec des indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

### EQUILIBRE

Budget Primitif	Dépenses	Recettes	Soldes
Fonctionnement	3 586 705,07	3 586 705,07	
Investissement	2 124 521,65	2 371 379,26	246 857,61
Total	5 711 226,72	5 958 084,33	246 857,61

Prévisions-totales	Dépenses	Recettes	Soldes
Fonctionnement	3 659 305,07	3 659 305,07	
Investissement	3 612 018,26	3 612 018,26	
Total	7 271 323,33	7 271 323,33	

Réalisations *	Dépenses	Recettes	Soldes
Fonctionnement	2 895 031,58	3 656 741,49	761 709,91
Investissement	1 497 345,55	1 060 807,32	-436 538,23
Total	4 392 377,13	4 717 548,81	325 171,68

### BALANCE GENERALE

Fonctionnement	Prévis	Réalisés *	Soldes	Pourcentages
Dépenses	3 659 305,07	2 895 031,58	764 273,49	79,11
Recettes	3 659 305,07	3 656 741,49	2 563,58	99,93
Déficit Excédent		761 709,91		
Investissement				
Dépenses	3 612 018,26	1 497 345,55	2 114 672,71	41,45
Recettes	3 612 018,26	1 060 807,32	2 551 210,94	29,37
Déficit Excédent		436 538,23		
Résultat global				
Déficit Excédent		325 171,68		

\* Ecritures uniquement

## **II - COMPTE DE GESTION 2009 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain DALMAS, Maire,

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2009 au 31 Décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion de la commune dressé pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **III – AFFECTATION DES RESULTATS 2009 DE LA COMMUNE**

Madame Josiane GAUDE, Adjointe, rapporte que la comptabilité M14 obéit à des règles spécifiques qui prévoient l'affectation des résultats du dernier exercice clos.

Le Compte Administratif 2009 de la Commune, présente les résultats suivants :

**Excédent de fonctionnement : 761 709,91 €**

**Déficit d'investissement : 436 538,23 €**

**Solde des restes à réaliser : 279 777,18 €**

Au vu des résultats, elle propose d'effectuer les résultats ci-après :

**Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 156 761,05 €**

**Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 604 948,86 €**

(solde excédentaire de l'année 2009)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition.

#### **IV- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010 DE LA COMMUNE**

Madame Josiane GAUDE, Adjointe au Maire, rapporte qu'après analyse détaillée et diffusion :

- des éléments de la fiscalité 2010,
- des bases notifiées 2010,
- des taux d'imposition 2009,
- du produit assuré 2010 d'un montant de 1 357 570 euros,

Considérant les orientations budgétaires 2010, tant en matière de fonctionnement que d'investissement et la détermination du produit attendu au Budget Primitif,

Le Conseil Municipal, après interventions de Monsieur le Maire et Monsieur Michel VIDAL, par 22 voix pour et 4 abstentions (groupe d'opposition),

$$\text{Coefficient de variation proportionnelle} = \frac{1\ 384\ 348 \text{ (produit attendu)}}{1\ 357\ 570 \text{ (produit à taux constants)}} = 1,019724$$

#### **DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : de voter les taux suivants :

Désignation des taxes	Base d'imposition prévisionnelle 2009	Taux fixés	Produits correspondants
Taxe d'habitation	5 028 000	11,90	598 332
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 788 000	19,63	743 584
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58 600	72,41	42 432
<b>TOTAL</b>			<b>1 384 348</b>

#### **V - VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2010 (TEOM)**

Madame Josiane GAUDE, Adjointe au Maire, rapporte que compte tenu des orientations budgétaires de l'année 2010 en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers, il est nécessaire d'établir le taux de TEOM applicable sur la commune ci-après :

Désignation de la taxe	Base d'imposition prévisionnelle 2010	Taux fixé	Produit correspondant
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	3 629 687	9,6	348 450

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (interventions de Monsieur le Maire et Messieurs Michel VIDAL, André AIGOUY, Jean-Pierre FONTAINE) à l'unanimité :

#### **DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : de fixer le taux de la TEOM à 9,60 % pour 2010.

## **VI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010**

Madame Josiane GAUDE, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2010 de la Commune élaboré par Monsieur le Maire et examiné en commission des finances.

Les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent à 4 055 448,86 €

Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent à 3 903 021,05 €

Certaines dépenses d'investissement sont individualisées par opération au sein du budget. Ces opérations sont les suivantes :

- Réhabilitation-restructuration du château-mairie (opération 12 – montant : 115 000 €)
- Aménagement des rues Pagnol/Baguets (opération 29 – montant : 370 000 €)
- Aménagement de la rue Chanteclair (opération 26 – montant : 70 000 €)
- Travaux divers de voirie – parking (opération 27 – 170 000 €)
- Réfection des chaufferies (opération 19 – montant : 60 000 €)
- Réfection des sols Jean Monnet (opération 20 – montant : 80 000 €)
- Réfection des sanitaires Saint-Exupéry (opération 24 – montant : 50 000 €)
- Réfection des façades Saint-Exupéry (opération 25 – montant : 40 000 €)
- Etudes pour la création de la ZAC secteur « Carrière des Amoureux » (opération 28 – montant : 50 000 €)

Le Conseil Municipal après interventions de Monsieur Michel VIDAL, Monsieur le Maire, et Monsieur AIGOUY approuve par 22 voix pour et 4 abstentions (groupe d'opposition), le budget primitif 2010 de la commune.

## **VII – SUBVENTIONS ANNUELLES 2010 AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Yves RODRIGUEZ, Adjoint au Maire, propose, dans le cadre du soutien de la municipalité à l'activité associative, d'allouer les subventions annuelles suivantes aux associations de la commune au titre de l'année 2010 :

<b>SUBVENTIONS ANNUELLES</b>	
Ligue contre le cancer	230
CAS Garons	3900
Club de chasse "la perdrix"	460
AMSL	390
coopé scolaire EP Monnet	710
coopé scolaire EM Monnet	370
anciens combattants	160
association familles rurales « la douce heure » (versement en 3 tranches : 11 000 + 11 000 + 10 200 €)	32 200
association familiale FFF	170
ICAPAR	170
assoc. Garons tennis de table	700
Amicale anciens jeunes	390
USG (versement en 2 échéances de 3 050 €)	6100
Union sportive Monnet	140
Union sportive St-Ex (verse à l'US Monnet si dissolution)	60
Amicale donneurs de sang	100
comité de jumelage	400

Kintanakely	160
club taurin "le mistral"	230
escandihado garounenco	150
Jadato art	150
tennis club	200
estello	150
parents d'élèves maternelle	60
<b>TOTAL subventions annuelles</b>	<b>47 750</b>

<b>SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2010</b>	
USG	2 000
Coopérative scolaire Ecole Primaire Jean Monnet (bibliothèque)	100
<b>TOTAL subventions exceptionnelles</b>	<b>2 100</b>

Il précise que ces subventions seront versées sous réserve de production du rapport moral et financier 2010 (ou saison 2009-2010) et du budget prévisionnel 2010 (ou saison 2010-2011).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

### **DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : d'approuver le versement des subventions ci-dessus aux associations, sous réserve de respect des conditions sus-indiquées (Mesdames Christiane ANISSET, Marie-France RAINVILLE, Jessica CHARLEMOINE et Messieurs Jean-Max MARCOUREL, Michel JARRY ne prennent pas part au vote).

### **VIII - CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE DANS LE CADRE DES ETUDES EN VUE DE LA CREATION DE LA ZAC DU SECTEUR « CARRIERE DES AMOUREUX »**

En introduction, Monsieur le Maire indique qu'il ne prendra pas part au débat ni au vote, il demande à Monsieur Marcel CHARRIER, Adjoint au Maire, de procéder à l'exposé.

Monsieur Marcel CHARRIER expose :

Dans le cadre des études préalables et du dossier de création de la ZAC, la commune a retenu la candidature d'un groupement de bureaux spécialisés représenté par la Société d'Aménagement des Territoires (SAT).

Conformément au cahier des charges, il est prévu de constituer un comité de pilotage qui sera chargé de suivre l'évolution des études.

Il propose de désigner en qualité de membres de ce groupe de travail les conseillers municipaux suivants :

- Marcel CHARRIER
- Christian PAGANO
- Michel JARRY
- Jean-Pierre BENEDETTI
- Aline BASTIDA
- Andrée MIGOT-GOUDET

le conseil municipal après intervention de monsieur Michel Vidal, approuve à l'unanimité cette proposition (monsieur le maire ne prend pas part au vote).

## **IX – CONVENTIONS MANIFESTATIONS TAURINES SUR LA VILLE DE GARONS**

Monsieur Yves RODRIGUEZ, Adjoint au Maire, rapporte que les manifestations taurines correspondent à une tradition profondément ancrée dans notre région.

En ce sens, elles requièrent la mise en œuvre d'une réglementation spécifique d'autant plus exigeante que l'expérience a hélas trop souvent montré les risques inhérents à de tels événements.

Il indique que dans le Département de l'Hérault, une circulaire préfectorale du 20 mai 2009 a été établie après échange avec l'association des Maires et des représentants des professionnels, récapitulant l'ensemble des dispositions réglementaires. Elle constitue un instrument utile pour les services en charge de l'organisation de ces événements.

Il précise qu'en vue de l'organisation de la prochaine fête votive, à la lumière de cette circulaire préfectorale, de même que sur la base de recommandations de la Fédération Française Taurine et suivant les mesures de sécurité préconisées, il convient de mettre en œuvre sur la Commune, un protocole adapté.

Au regard des éléments développés ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** d'approuver le principe de l'établissement de conventions permettant de définir le nouveau cadre juridique et administratif par lesquels seront autorisées les prochaines manifestations taurines.

**ARTICLE 2 :** d'approuver les trois types de conventions suivantes, ci-après annexées :

- convention : organisateurs de manifestations taurines,
- convention d'occupation temporaire des arènes,
- convention : « Manadiers ».

**ARTICLE 3 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à venir relatifs à ce principe contractuel et à déléguer par la suite sa signature à l'élu en charge des Fêtes.

## **X – SUPPRESSION ET CREATION D’UN EMPLOI D’ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

Monsieur le Maire, rapporte que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois a temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

L'évolution de la structure des services, les nouveaux besoins induits par l'argumentation de la fréquentation notamment de l'accueil du matin des écoles primaires nécessitent d'augmenter la durée de travail de l'agent affecte a cette mission, sur un emploi a temps non complet.

A cet effet il propose :

- **La suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe à Temps Non Complet 17h30 hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010**
- **La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe à Temps Non Complet 20h00 hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010**

Il que le Comité Technique Paritaire a été saisi de cette suppression.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

### **DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : d'approuver cette suppression et création d'emploi d'Adjoint Technique territorial de 2ème classe Temps Non Complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010.

## **XI - OPERATION « PASSEPORT ETE »**

Madame Jacqueline CHAPEYRON, Adjoint au Maire, rapporte que l'opération « Passeport été » vise à permettre aux jeunes âgés de 13 à 23 ans, d'optimiser leurs vacances d'été par la découverte d'un large éventail d'activités culturelles et sportives, mais aussi de développer leur autonomie, les utilisateurs gérant eux-mêmes les activités proposées : cinéma, tir à l'arc, aquatropic, canoë, musée... En 2009, notre commune a vendu 43 passeports.

Elle indique que cette action se déroule du 15 juin au 15 septembre et le prix de vente du passeport a été fixé pour 2010 à 25,60€. (inchangé).

La gestion du « Passeport été » est assurée par la ville de NIMES et le coût de l'action pour la commune sera établi en fin d'opération. Il est déterminé par le prix unitaire de revient multiplié par le nombre vendu (prix de revient 2009 : 64,56€).

Elle précise que pour permettre de reconduire l'opération, une convention sera signée avec la ville de NIMES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## **DECIDE**

**ARTICLE 1** : d'approuver la convention avec la Ville de NÎMES annexée à la présente délibération,

**ARTICLE 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document,

**ARTICLE 3** : de fixer le prix de vente unitaire à 25,60 €.

## **INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Suite à démission de Monsieur Guy DRUARD, le groupe d'opposition indique que Monsieur Michel VIDAL, sera le référent des élus de la liste « vivons autrement ».

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal :

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ces informations ne donnent pas lieu à vote du Conseil Municipal.

#### **MARCHES ET COMMANDES PUBLIQUES**

Récapitulatif des marchés engagés jusqu'à ce jour pour un montant supérieur à 500 € du 12 février au 9 mars 2010

Toutes les commandes et factures sont consultables quelles que soient leur montant au service comptabilité)

<b>OBJET</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>MONTANT TTC</b>
CONTENEURS 660L ET 240 L	FM DEVELOPPEMENT	1 817,82
CANDELABRE SQUARE DE LA GARE	AXIMUM	1 314,31
REFECTION CHEMIN LIEU DIT SPIREL	EIFFAGE	4 769,05
REFECTION CHEMIN DE LA COLOMBIERE	EIFFAGE	2 795,65
CANDELABRE SALLE DES FETES	AXIMUM	1 107,84
COFFRETS FORAINS PARC MUNICIPAL	AXIMUM	2 311,44
COFFRET COURTS DE TENNIS	E.G.C	1 003,44
ENTRETIEN TERRAIN STADE	DAUDET	13 489,76
ALARME + CABLAGES ECOLE MATERNELLE JEAN MONNET	S.G.M.I	380,32
ENTRETIEN ET MAINTENANCE CHAUDIERES S.D.F + EP J-M ET ST EX + C.L.S.H	JULLIAN	4 572,31
ELAGAGE PLATANES	ABATOUT	1 794,00
VERIFICATION AIRES DE JEUX	QUALICONSULT	765,00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.